

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-vingt-troisième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 27 février 2025, en présentiel et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 27 MARS 2025

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives	X	
BEN AMOR, Salma Professeure		X*	NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur		X
BOURGON, Vincent Étudiant		X	PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		RAMOS, Laura Étudiante		X
DÉRY, Chantal Professeure	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	VANHOOREN, Romain Chargé de cours	X	
GÉLINAS-PROULX, Andréanne Professeure	X		Siège vacant (étudiant.e)		
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		Siège vacant (étudiant.e)		
LABERGE, Murielle Rectrice	X				
Personnes convoquées	Présence	Absence	Personne invitée	Présence	Absence
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X	-	-	-
Secrétaire générale	Présence	Absence	Attachée d'administration	Présence	Absence
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Un point à l'ordre du jour est ajouté séance tenante :

- Révision du mandat du Comité d'habilitation et du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres**2.- Procès-verbal :****2.1 Quatre-cent-vingt-deuxième réunion (16 janvier 2025)**

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

3.- Émission des diplômes**4.- Émission des attestations d'études – programmes courts de 2e cycle et 3e cycle****5.- Émission des diplômes – UQAM****6.- Nomination d'une membre au comité de discipline****7.- Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs****Affaires courantes****8.- Information de la présidente****9.- Projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950)****10.- Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*****11.- Projet d'adoption de protocoles d'entente concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire****12.- Révision du mandat du Comité d'habilitation et du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs****13.- Période d'informations et de questions****14.- Dépôt de documents**

- 14.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

15.- Prochaine réunion (27 mars 2025)**16.- Clôture de la séance**

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal

2.1. Quatre-cent-vingt-deuxième réunion (16 janvier 2025)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-vingt-deuxième réunion (16 janvier 2025), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en décaulant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-cent-vingt-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Émission des diplômes

Conformément à l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 423-CE-3410 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission des attestations d'études – programmes courts de 2e cycle et 3e cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 423-CE-3411 concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle et troisième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission des diplômes – UQAM

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 423-CE-3412 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination d'une membre au comité de discipline

Le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre la doyenne des études qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l’enseignement et à la recherche ayant un statut de cadre;
- le secrétaire général ou son représentant;
- deux professeurs;
- deux personnes chargées de cours;
- deux étudiants;

Le mandat des membres est d’une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 6 février 2025, madame Martine Tremblay, chargée de cours et membre du comité de discipline, a remis sa démission, laissant ainsi un poste vacant au sein du comité.

Le 7 février 2025, le secrétariat général a contacté le Syndicat des chargées et chargés de cours de l’UQO (SCCC-UQO) afin de l’informer du poste à pourvoir.

Le 11 février 2025, le SCCC-UQO a recommandé la candidature de madame Ghyslaine Lévesque, chargée de cours à l’École des Arts et Cultures, pour succéder à madame Martine Tremblay.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d’office, est donc invitée à nommer une membre au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 423-CE-3413 concernant la nomination d’une membre au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

7.- Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

La doyenne des études soumet à l’attention des membres de la commission des études le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au Cadre institutionnel pour l’habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, le comité d’habilitation a étudié les demandes d’habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième cycle et de troisième cycle.

Le comité d’habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 13 janvier 2025 et de la consultation par courriel.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 423-CE-3414 concernant le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

8.- Information de la présidente

La rectrice informe les membres que le décret relatif aux quotas de personnes étudiantes internationales (PEI) a été dévoilé. En conséquence, une baisse significative des demandes d’admission est déjà observée, avec un volume cinq fois inférieur à celui de l’année précédente à la même date.

Pour atténuer l'impact de cette diminution, l'université met en place des mesures afin de renforcer le recrutement. Une campagne publicitaire a également été lancée dans le métro de Montréal pour accroître la visibilité de l'établissement.

Par ailleurs, lors d'une rencontre, le ministre Girard a annoncé qu'aucune compensation financière ne serait accordée en cas de perte d'effectifs parmi les PEI.

En ce qui concerne les cycles supérieurs, le taux de diplomation à l'UQO demeure inférieur à celui des autres universités québécoises. Afin d'améliorer cette situation, l'université travaille activement sur des stratégies de rétention des étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, une mission en France a été menée dans le but de développer des partenariats en cybersécurité avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Cette initiative a abouti à la signature de plusieurs ententes, renforçant ainsi la collaboration internationale de l'UQO.

La rectrice informe les membres que le projet des résidences étudiantes progresse bien, malgré un retard occasionné par le gouvernement. Elle précise qu'une entreprise de l'Outaouais a remporté l'appel d'offres, assurant ainsi un engagement local dans la réalisation du projet. Selon le calendrier actuel, les résidences devraient être habitables à compter de l'automne 2026, offrant ainsi un nouvel espace de logement pour la communauté étudiante.

9.- Projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950).

La région de l'Outaouais, comme ailleurs au Québec, connaît une croissance dans les secteurs liés aux sciences et aux technologies, augmentant ainsi la demande pour une main-d'œuvre qualifiée et pour des personnes enseignantes capables de stimuler l'engouement des jeunes pour les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM).

Considérant l'absence d'offres de formation universitaire dans ce domaine au niveau régional, l'ajout de cette concentration permettrait à l'UQO de varier les offres de cheminements pour l'obtention du brevet d'enseignement, et ainsi d'être plus concurrentielle dans un contexte où les formations en enseignement universitaire se multiplient. Actuellement, les personnes qui voudraient se former pour enseigner les sciences et la technologie dans les écoles secondaires de l'Outaouais sont contraintes de s'éloigner de la région afin de recevoir une telle formation. L'offre d'un programme de qualité dans ce domaine aura un impact social positif. Depuis de nombreuses années, le domaine d'enseignement des sciences et des technologies est celui qui connaît la plus importante pénurie de personnes enseignantes qualifiées en Outaouais. En plus de répondre aux besoins pressants des écoles locales, il contribuera directement au développement éducatif et économique de la région.

La nouvelle concentration du baccalauréat en enseignement au secondaire a été construite avec les couleurs et expertises de l'UQO. Elle est fondée sur la structure bien établie du baccalauréat en enseignement secondaire qui offre actuellement le choix entre trois concentrations : français langue d'enseignement, mathématique et univers social. Elle se distingue notamment par la mise en pratique des compétences scientifiques et son approche expérientielle. De plus, elle bénéficie des cours d'autres programmes et départements, notamment de l'expertise en génie, en sciences de la terre et en biologie, avec le développement récent de cours au département des sciences naturelles et en kinésiologie, ainsi qu'en éducation à la sexualité inclusive présente à l'UQO. Ces caractéristiques des cours et expertises de l'UQO permettent de proposer une formation initiale en enseignement des sciences et de la technologie au secondaire qui soit propre aux couleurs de l'institution et où ses valeurs sont mises de l'avant, dont la rigueur, le dépassement de soi ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 12 février 2025. Suite à l'étape de la commission des études, le projet sera soumis au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire et ensuite au Comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES). Une fois les autorisations obtenues, le projet sera soumis au conseil d'administration de l'UQO.

Une membre soulève une interrogation quant à l'avenir de cette nouvelle concentration contingentée en cas de faible effectif étudiant. Elle souhaite savoir si un groupe-cours sera garanti malgré un nombre réduit d'inscriptions ou si les cours seront offerts en supervision. La doyenne précise qu'aucune garantie ne peut être donnée à l'avance quant à la modalité de l'offre des cours. La décision dépendra du nombre d'inscriptions enregistrées lors de l'ouverture des admissions. La rectrice annonce quant à elle la création d'un poste d'analyste de données dont la mission sera d'évaluer la valeur et le coût des cours, afin de permettre une prise de décision éclairée. Une membre propose que l'analyse des cours intègre des données relatives à l'impact des cours en supervision sur le décrochage des étudiants.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 423-CE-3415 concernant le projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950); laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du Règlement des études de premier cycle.

Ce projet est le résultat d'un vaste chantier entrepris à l'automne 2023 et s'inscrit dans la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026 de l'UQO. Les modifications proposées ont notamment pour objectif de favoriser l'accès aux études universitaires, la rétention et la réussite des personnes étudiantes. Certaines modifications visent aussi à moderniser des processus administratifs et à les rendre plus flexibles et inclusifs. Un travail d'harmonisation avec le Règlement des études de cycles supérieurs a aussi été effectué.

Le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* a fait l'objet d'une consultation auprès des groupes suivants : corps professoral, personnes chargées de cours, personnel professionnel, personnel de soutien et personnes étudiantes.

Les personnes concernées par l'application du nouveau règlement bénéficieront d'un accompagnement afin de faciliter leur adaptation aux changements. Pour ce faire, différents outils seront mis à leur disposition sous forme d'infolettre ou via le CSIPU, sans s'y limiter.

Les discussions portent sur les points relatifs à la reconnaissance des acquis et des compétences. Il est suggéré de clarifier certains aspects.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 423-CE-3416 concernant le projet de modification du Règlement des études de premier cycle; laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet d'adoption de protocoles d'entente concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'approbation de protocoles d'entente concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

Dans le cadre de projets financés par le Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais et le Pôle en enseignement supérieur des Laurentides, le Module des sciences de l'éducation de l'UQO a collaboré avec le Cégep de l'Outaouais, le Cégep de Saint-Jérôme et le Collège Lionel-Groulx afin de développer un cheminement facilitant le passage académique entre le diplôme d'études collégiales de Techniques d'éducation à l'enfance et le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

Le DEC-BAC proposé est un programme de formation intégrée qui permettra aux personnes étudiantes de compléter les deux programmes en six ans au lieu de sept. Les trois premières années correspondent au programme de Techniques d'éducation à l'enfance, les cours de la troisième année étant dispensés par l'établissement collégial et par l'UQO. Les trois dernières années

correspondent au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et sont offertes par l'UQO.

La commission des études est invitée à formuler trois résolutions distinctes dans le but de rattacher à chacun des protocoles d'entente une résolution qui lui est spécifique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter les résolutions suivantes, lesquelles sont jointes en appendice :

- résolution 423-CE-3417 concernant le projet d'approbation de protocoles d'entente concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire;
- résolution 423-CE-3418 concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Cégep de Saint-Jérôme concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire;
- résolution 423-CE-3419 concernant le projet d'approbation du protocole d'entente entre l'UQO et le Collège Lionel-Groulx concernant le DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

12.- Révision du mandat du Comité d'habilitation et du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le comité d'habilitation a mis en évidence plusieurs défis relatifs à l'application du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs, notamment un processus suradministré, comprenant des étapes dont la pertinence n'est pas toujours justifiée. Ce constat souligne la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'optimisation de l'ensemble du Cadre afin de garantir une gestion plus efficiente et adaptée aux besoins institutionnels. Une révision du mandat du Comité et du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs est donc jugée nécessaire pour assurer une meilleure harmonisation entre les exigences administratives et les réalités académiques.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 423-CE-3420 concernant la révision du mandat du Comité d'habilitation et du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

13.- Période d'informations et de questions

Position de l'UQO face à l'entreprise Amazon

Un membre soulève une question concernant la position de l'UQO face aux enjeux actuels entourant Amazon. La rectrice indique qu'une directive gouvernementale a été reçue à ce sujet, orientant ainsi la position que devra adopter l'institution. Elle précise que l'UQO fera prochainement une annonce officielle en ce sens, afin d'informer la communauté universitaire des mesures ou orientations qui seront mises en place en réponse à cette directive.

Cours en supervision

Un membre signale que certains départements manifestent une réticence à accorder des cours en supervision, préférant plutôt les annuler en raison de difficultés à trouver des ressources pour assurer leur encadrement. La rectrice précise que ce dossier sera pris en charge par le Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite (VRER).

Date limite de remise des notes

Un membre soulève la problématique de la date tardive à laquelle les notes finales des étudiantes et étudiants sont parfois reçues. En réponse, la rectrice indique que ce dossier est pris en charge par le VRER. Elle souligne que l'enjeu est préoccupant, notamment en raison du nombre élevé de bordereaux de notes non transmis dans les délais requis. Une intervention sera nécessaire, et des mesures disciplinaires pourraient être envisagées.

Répartition des postes

Un membre constate que quatre postes ont été coupés en sciences de l'administration tandis que le même nombre de postes a été ouvert en psychologie. La rectrice indique que des discussions sont en cours à ce propos. De plus, ce sujet regroupe de nombreux enjeux, incluant la mise en œuvre des programmes, les échéanciers avec les différentes étapes de déploiement et les dates d'embauche, tout en impliquant divers acteurs.

Planification en cas de tempête

En lien avec l'expérience de la dernière tempête, un membre demande s'il est envisageable de mettre des mesures en place pour atténuer les impacts de ce type de phénomènes météorologiques sur l'organisation des cours et les conditions de travail du personnel universitaire. La rectrice précise que cette question ne relève pas de la commission des études. Toutefois, elle indique que le suivi de ce dossier est assuré par le Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite (VRER).

14.- Dépôt de documents

14.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes

15.- Prochaine réunion (27 mars 2025)

16.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 32.

Original signé par:

La présidente d'assemblée

Original signé par:

La secrétaire générale